

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Du 12 mars 2018 à 20h00

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents : 10 *MM. MARTIN Jean-Louis, BARBIET Jean-Paul, GROS Eric, LASSONNERIE Maurice, SURDON Bruno, VEROT Pascal*
Mmes MARTIN-COCHER Marielle, BELLEVILLE Yolande, LAMBERT Anne, PUSSIER Raymonde

Excusée : 2 *Catherine CABROL procuration à Marielle MARTIN-COCHER*
IACOVELLI David

Absent : 0

Secrétaire de séance : BARBIET Jean-Paul

1. APPROBATION COMPTE RENDU DU 12 décembre 2017

Le compte rendu de réunion est approuvé à l'unanimité.

2. REMBOURSEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le litige qui a opposé la Commune de Parmilieu à Monsieur Védrine. Afin d'assurer la défense de la commune, un cabinet d'avocats a été saisi. Une partie des frais engendrés est remboursée par la compagnie d'assurance Groupama, le montant proposé est de 2400,00 €

Le CM accepte le montant de l'indemnisation proposée par Groupama pour un montant de 2400,00€. La délibération est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le CM du double règlement d'une facture de fournitures administratives. La société SEDI nous a fait parvenir le remboursement de celui-ci dont le montant s'élève à 54,29 €.

Le CM accepte d'encaissement ce remboursement de 54,29 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. VENTE GRUE AGRICOLE

Monsieur le Maire informe le CM que la commune utilisait une grue agricole auparavant. N'ayant plus l'utilité de celle-ci, le CM décide de céder à Monsieur Frédéric GEORGES cette grue pour la somme de 250,00 € TTC.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. COUPES AFFOUAGERES 2018

Monsieur le Maire donne lecture au CM de la lettre de l'agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2018 dans les forêts soumises au régime forestier.

Il demande l'accord du CM pour le martelage de la parcelle n° 19 d'une surface de 0.65 ha.

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le CM désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied :

- BARBIET Jean-Paul
- LASSONNERIE Maurice
- PUSSIER Raymonde
- VEROT Pascal

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. PARTICIPATION SORTIES PISCINE

Monsieur le Maire fait part au CM de la demande de Mme CADRAN Stéphanie Directrice de l'Ecole « Le Chapit » concernant une participation financière de la commune pour l'organisation des sorties scolaires à la piscine. Il rappelle que les sorties piscine sont prises en charge par les communes, le sou des écoles et la coopérative scolaire à part égale. Le CM décide de verser 21 € (vingt et un Euros) par enfant de Parmilieu qui a participé à ces sorties soit un montant total de 714€.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET MUTATION PERSONNEL ADMINISTRATIF

Afin de palier au départ à la retraite de notre secrétaire de mairie Marie-Hélène Giroud :

A) Une convention de mise à disposition du personnel administratif a été signée entre la mairie de Courtenay et la mairie de Parmilieu pour la période du 1er au 28 février 2018. Pendant cette période, Madame Stéphanie Attavay a effectué des heures de travail au secrétariat de la mairie de Parmilieu et a été rémunéré intégralement par la commune de Courtenay.

De ce fait, ces heures effectuées seront facturées par la commune de Courtenay à la commune de Parmilieu.

Le CM autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B) A compter du 1er mars 2018, Madame Stéphanie Attavay est nommée au grade de rédacteur par voie de mutation à temps complet à la mairie de Parmilieu.

Le CM valide cette décision.

La délibération est approuvée à l'unanimité.